BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°13 du 1er avril 2011

PARTIE PERMANENTE Administration Centrale

Texte $n^{\circ}6$

DÉCISION N° 501270/DEF/SGA/DCSID

fixant la composition du jury chargé de la sélection des candidats à un recrutement dans le corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense (article 5.).

Du 2 mars 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

DÉCISION N° 501270/DEF/SGA/DCSID fixant la composition du jury chargé de la sélection des candidats à un recrutement dans le corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense (article 5.).

Du 2 mars 2011

NOR DEFE1150389S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 508-33

Référence de publication : BOC N°13 du 1er avril 2011, texte 6.

Vu le décret n° 2010-1239 du 20 octobre 2010 portant statut particulier du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense, notamment ses articles 5. et 22.,

Art. 1er. Un jury est chargé de la sélection des dossiers et de l'audition des candidats à un recrutement dans le corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense au titre de l'article 5. du décret du 20 octobre 2010 susvisé.

- Art. 2. Le jury propose à la commission mentionnée à l'article 22. du même décret une liste des candidats classés par ordre de mérite.
- Art. 3. La composition du jury est fixée comme suit :
 - un ingénieur en chef de 1^{re} classe d'infrastructure ou un officier de grade équivalent ou un ingénieur civil de grade équivalent (président) ;
 - deux officiers quel que soit leur grade et leur armée ou service d'appartenance ;
 - un fonctionnaire civil de catégorie A.
- Art. 4. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des armées.

Le général de corps aérien, directeur central du service d'infrastructure de la défense,

Gérard VITRY.